

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/A-quoi-va-ressembler-le-DNB-2018>



École & société

À quoi va ressembler le DNB 2018 ?

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : mercredi 10 janvier 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a pu vous informer dès la fin novembre sur l'évolution des modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) à partir de la session 2018.

La note de service a finalement été publiée au BOEN du 4 janvier 2018 et les sujets zéros sont désormais disponibles pour le français et les mathématiques.

À quoi vont donc ressembler les épreuves de la session 2018 ?

En 2017, les épreuves terminales n'étaient qu'un complément permettant aux élèves les plus en difficulté dans l'évaluation du socle commun de « faire leurs preuves » à l'examen. Elle seront désormais l'un des deux éléments qui le constituent. Le SE-Unsa avait dénoncé ce dévoiement lors du CSE du 19 octobre dernier.

Combien d'épreuves ?

Les élèves devront passer quatre épreuves écrites (français, mathématiques, histoire/géographie/EMC et Sciences) et une épreuve orale portant sur l'histoire des arts ou la présentation de projets liés aux parcours.

Les nouvelles épreuves du DNB cloisonnent à nouveau les disciplines en raison « de la difficulté à construire des épreuves communes entre plusieurs disciplines ». Ce n'est donc pas une motivation pédagogique qui a présidé à ces modifications mais bien des raisons « pratiques ».

Quel barème ?

Le nombre de points n'est plus équitablement réparti entre les disciplines de l'écrit : 100 points pour chacune des épreuves de mathématiques et de français, 50 points pour chacune des deux autres disciplines.

Le SE-Unsa avait proposé une égalité de barème. Cela n'a pas été retenu, et l'accent mis sur les « fondamentaux » montre qu'on s'éloigne encore un peu plus de la complémentarité des disciplines.

L'épreuve orale (ou l'épreuve écrite de langue vivante étrangère pour les candidats non scolarisés) porte sur 100 points.

Les épreuves écrites

Français

- Durée de l'épreuve : 3h
- Support de l'épreuve : un texte littéraire et éventuellement une image d'accompagnement.
- Définition des épreuves :

1. Travail sur le texte littéraire (50 points - 1h10) Une série de questions permettant d'évaluer la maîtrise de la grammaire, les compétences linguistiques et un travail sur le texte littéraire et l'image permettant d'évaluer la compréhension et les compétences d'interprétation.

2. Dictée d'un texte de 600 signes environ en série générale / 400 signes pour la série professionnelle (10 points - 20 minutes).

3. Rédaction (40 points - 1h30). Dictionnaire (éventuellement bilingue) autorisé pour cette épreuve.

Le SE-Unsa s'inquiète des modifications apportées à l'épreuve de français avec le retour de questions de grammaire sans lien avec la compréhension du texte. L'approche techniciste n'est pas en phase avec les programmes et ne correspond pas à notre vision d'un DNB validant les compétences.

Mathématiques

- Durée de l'épreuve : 2h
- Définition des épreuves :

Le sujet se compose d'exercices indépendants et comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique.

À quoi va ressembler le DNB 2018 ?

N.B. : Les qualités de soin et de rédaction ne sont pas évaluées lors de l'épreuve de mathématiques.

Histoire Géographie EMC

- Durée de l'épreuve 2h
- Définition des épreuves :
 - Évaluation de la compétence « Analyser et comprendre des documents en Histoire ou en Géographie » (20 points). Cet exercice s'appuie sur un ou deux documents, éventuellement accompagnés d'un document iconographique.
 - Évaluation des compétences « Maîtriser différents langages pour raisonner » et « Utiliser des repères historiques et géographiques. » (20 points) Le-La candidat-e doit produire un développement construit et réaliser un schéma, un croquis ou une frise chronologique.
 - Évaluation de compétences relevant de l'enseignement moral et civique. Une situation pratique est présentée à partir de documents et sert de base à une série de questions. Quelques réponses courtes et une réponse longue sont attendues.
- Les repères à acquérir pour la série générale sont ceux définis [dans les documents d'accompagnement disponibles sur Éduscol](#) ; pour la série professionnelle, on se reportera aux référentiels du BO n°37 du 13 octobre 2016.

Les dates et repères font leur retour en histoire géographique. Ne figurant pas dans les programmes mais dans les accompagnements, ils n'avaient donc pas de caractère obligatoire. Pour ne pas mettre en difficulté leurs élèves, les collègues devront faire comme s'ils l'étaient.

Sciences

(physique-chimie / sciences de la vie et de la Terre / technologie)

- Durée de l'épreuve : 2x 0h30
- Le choix des deux disciplines retenues pour l'épreuve, communiqué deux mois avant l'examen, résultera d'un tirage au sort.
- Le-La candidat-e compose sur une seule copie, mais les deux sujets sont indépendants.
- Définition des épreuves :

Le sujet se compose d'un ensemble d'exercices indépendants les uns des autres et peuvent prendre toutes les formes possibles (QCM compris) . Certains exercices exigeront une prise d'initiative de la part des candidat-e-s.

Épreuve orale

N.B. : Cette épreuve est réservée aux candidat-e-s scolaires

L'épreuve d'oral de soutenance de projet permet aux candidat-e-s de présenter l'un des objets d'étude qu'il-elle a abordés dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il-elle a menés au cours des EPI ou dans le cadre des différents parcours.

Cette épreuve peut être individuelle ou collective.

- Durée de l'épreuve : 0h15 (individuelle) / 0h25 (collective)
- Définition de l'épreuve :
 - Exposé : 5 mn en individuel / ou par candidat
 - Questions du jury : 10 mn en individuel, 15 minutes en groupe.
 - On évalue d'une part les capacités orales et de synthèse des candidat-e-s (50 points) et d'autre part leur maîtrise des connaissances et compétences (50 pts) liées à leur sujet.

À quoi va ressembler le DNB 2018 ?

Épreuve écrite de langue vivante étrangère

N.B. : Cette épreuve est réservée aux candidat.e-s individuel.le-s.

- Durée de l'épreuve : 1h30
- Définition de l'épreuve :
 - 1ère partie (50 pts) : compréhension d'un texte (200 mots maximum) écrit. L'épreuve propose des exercices permettant de vérifier la compréhension du texte par les candidat.e-s.
 - 2e partie (50 pts) : évaluation de l'expression écrite par la rédaction d'un texte de 50 à 80 mots en lien avec le texte de la première partie.